



Conseil d'Etat  
Staatsrat  
CP 478, 1951 Sion



2019.00729

**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Département fédéral de l'économie, de la formation et de  
la recherche (DEFR)  
Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral Est  
3003 Berne

Notre réf. SB/DJ  
Votre réf.

Date **27 FEV. 2019**

### **Modification de la loi sur les EPF: ouverture de la procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La correspondance du Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) du 21 novembre 2018 concernant l'objet cité en référence nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Nous vous remercions de nous avoir consultés, et, après examen, nous vous communiquons ci-après, la prise de position du Gouvernement valaisan.

Cette révision porte surtout sur les rapports entre la Confédération et les EPF (ou le Conseil des EPF). Il s'agit d'une mise à jour compte tenu notamment de l'entrée en vigueur d'autres dispositions légales ou de nouvelles pratiques usuelles. C'est pourquoi, le canton du Valais a décidé de s'abstenir sur cet objet soumis à consultation.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La Présidente

Esther Waeber Kalbermatten



Le Chancelier

Copie à Mme Christina Baumann, SEFRI



Place de la Planta, CP 478, 1951 Sion  
Tél. 027 606 21 00 · Fax 027 606 21 04